



*François SOULAGE*  
*Président*

# L'ECONOMIE SOCIALE ET L'EUROPE

**Conférence de Monsieur Soulage – FANO (Italie)  
pour le CONCOOPERATIVE – le 4 Avril 2003**

---

**L'HISTOIRE D'UNE LONGUE INCOMPREHENSION  
ET D'UNE MONTEE PROGRESSIVE EN PUISSANCE**

C'est en 1978, à la suite des travaux réalisés en France à l'initiative en particulier de Michel Rocard, que le terme « Economie Sociale » apparaît dans le langage politique.

C'est de cette année là que date la première rencontre des mouvements coopératifs, associatifs et mutualistes européens, c'est aussi la première étude du CESE (Comité Economique et Social Européen) sur l'économie sociale.

En 1981, le Parlement Européen demande à la Commission et au Conseil de reconnaître le mouvement coopératif européen comme interlocuteur permanent en matière économique et sociale. Déjà, à cette époque, il souhaite l'examen d'un projet de constitution d'une société coopérative à statut européen.

En 1983, la première résolution du Parlement Européen sur les coopératives intervient à la suite du rapport de Monsieur Mihr. Il demande en particulier que l'on utilise mieux le potentiel d'expériences des coopératives dans la politique régionale.

En 1986, à l'initiative de Monsieur Roger Louette, Secrétaire général du Comité économique européen, a lieu la première conférence organisée conjointement avec le Comité consultatif des associations et coopératives de la Communauté.

En 1987, rapport de Monsieur Avgerinos. Il insiste sur la contribution des sociétés coopératives au développement régional. A ce moment là, naît l'idée de créer un fonds européen de garantie pour le financement coopératif.

En 1988, le CESE revient sur l'idée du statut spécifique européen pour les coopératives.

En 1988 encore, résolution du Parlement Européen sur la participation des coopératives à la politique de développement.

En 1989, le CESE demande l'élargissement du dialogue social aux coopératives, une participation accrue de ces entreprises à la réalisation de l'Europe sociale.

C'est en décembre 1989 qu'est publiée la première communication de la Commission au conseil sur les entreprises d'économie sociale. Cette même année est créé, à l'initiative en particulier de Paul Ramadier, l'unité Economie Sociale de la Direction Générale XXIII. En 1990, création du premier intergroupe du Parlement Européen « Economie sociale » : Marie-Claude Vayssade, Député européen en assure la présidence. Elle jouera un rôle très actif en tant que rapporteur des trois projets de règlement portant statut respectivement de coopérative, de mutualité et d'association européennes élaborés par la Commission à partir de 1990.

A la suite de cette initiative, le 5 mars 1992, la Commission présente trois règlements et trois directives relatives à chacun des trois statuts demandés. Cette même année 1992, la Commission propose un programme de travail pour les entreprises de l'économie sociale ; ce programme ne sera jamais présenté au Conseil, mais sera néanmoins mis partiellement en œuvre.

Nous sommes aujourd'hui en 2003 et ces statuts ne sont toujours pas adoptés, même si celui de coopérative européenne a de bonnes chances de l'être prochainement.

En 1995, les quatre familles, puisqu'au niveau européen on reconnaît à la fois coopératives, mutuelles, associations et fondations, créent un Comité consultatif provisoire reconnu par la Commission.

En 1996, l'unité « Economie Sociale » tente de nouveau de faire adopter un programme pluriannuel, il ne le sera pas.

En 1997 d'ailleurs, le Conseil supprime la ligne budgétaire « économie sociale » faute d'une base légale.

En 1997, encore, lors du Sommet de Luxembourg, les gouvernements votent les nouvelles lignes directrices pour l'emploi, et là, le rôle des entreprises de l'Economie Sociale dans le développement local est reconnu.

En 1998, la Commission institue officiellement le Comité consultatif des coopératives, mutualités, associations et fondations (CMAF) pour le supprimer l'année suivante, à la suite de la nouvelle Commission Prodi, la Direction Générale XXIII est démantelée et l'Economie Sociale se trouve de ce fait rattachée à la nouvelle Direction Générale Entreprises.

Comme on le voit, cette histoire est chaotique. La reconnaissance de la place de l'Economie Sociale varie beaucoup selon les années. Cela provient sans doute d'une terminologie qui n'est toujours pas stabilisée au niveau européen. Si l'Economie Sociale est clairement identifiée en France dès 1978, celle-ci continue d'être souvent appelée tiers-secteur, comme secteur entre l'Etat et le secteur privé classique. Cela provient notamment du fait que, hormis la France, dans la plupart des pays, les associations sont en dehors du champ économique et ne peuvent guère se revendiquer d'une appartenance à une économie spécifique.

Mais une autre approche a été envisagée par le Parlement européen en 1996 sous le nom de troisième secteur. Cette approche est plus positive puisqu'elle reconnaît qu'il existerait un secteur privé classique et un secteur public, et un autre secteur, le secteur de l'Economie Sociale. Mais les anglo-saxons, à l'instigation de l'Université John Hopkins, préfèrent, eux, distinguer le profit sector et le non-profit sector, cette distinction ayant comme inconvénient de faire sortir une partie des coopératives et, maintenant en France, une partie des associations, dès lors qu'elles seraient fiscalisées.

La définition de la Commission de Bruxelles est elle, proche de la définition française, mais elle retient également les fondations, ce que ne retient pas la définition française qui, aujourd'hui, est actuellement la suivante, telle qu'elle résulte du décret de création de la Délégation Interministérielle de l'Economie Sociale le 15 décembre 1981. Cette Délégation a pour mission toutes les mesures concernant « les coopératives, mutuelles et associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes, qui interviennent dans le domaine de l'Economie Sociale ».

Il apparaît aujourd'hui qu'entre toutes ces familles, et quel que soit leur statut juridique, il existe quatre principes communs :

- la libre adhésion,
- le principe de vote « un homme une voix »,
- la non-redistribution individuelle des profits réalisés,
- l'indépendance vis-à-vis de l'Etat.

## **L'IMPORTANCE DE L'ECONOMIE SOCIALE EN EUROPE**

L'Economie Sociale en Europe est un monde important puisqu'elle représente plus de 5% de l'emploi et du produit intérieur brut. Mais il faut noter en particulier les secteurs dans lesquels elle est extraordinairement puissante. L'agriculture pour commencer, la protection sociale et l'action sociale ensuite, le crédit enfin.

Certes le poids est très différent selon les pays et selon les traditions, mais globalement, le crédit représente en Europe plus du tiers des dépôts, l'agriculture plus de 50% des parts de marché.

Au niveau de l'Europe telle qu'elle est aujourd'hui, les problèmes qui se posent nous paraissent être les suivants :

### **1. L'absence ou la faiblesse de la reconnaissance institutionnelle**

L'Economie Sociale a du mal à faire reconnaître son existence et sa place dans l'ensemble des directives et règlements publiés par l'Europe. Trop souvent on confond entreprises et sociétés (de capitaux). De ce fait, la législation européenne conçue pour les sociétés ne prend pas en compte le plus souvent les spécificités des entreprises de l'économie sociale fondées sur un autre modèle d'entreprise.

### **2. Le rapport avec la puissance publique**

L'Economie Sociale dans l'Union Européenne ne participe pas actuellement au dialogue social. Celui-ci est un dialogue fondé sur une approche tripartite : les organisations syndicales, les organisations patronales et l'Etat, représentée soit au niveau national soit au niveau communautaire.

Or, l'Economie Sociale ne se revendique pas comme un type d'employeur particulier qui pourrait à la limite faire partie de l'un des tiers-discutant, mais d'un mouvement social représentatif d'une approche spécifique du mode de vie en société. C'est donc une approche quadripartite que l'Economie Sociale revendique, et c'est en ce sens qu'elle veut tenir sa place dans le dialogue social européen.

### **3. Les grands défis de l'Union Européenne**

Ils s'appliquent à l'Economie Sociale.

---

## **1<sup>ER</sup> DEFI : CELUI DE LA COMPETITIVITE**

L'Economie Sociale, lorsqu'elle n'est pas déjà installée, ce qui est le cas du crédit, souffre d'une grande difficulté face à la nécessité d'une très forte accumulation de capital. Certes, fondée sur l'impossibilité de distribuer à l'extérieur les résultats qu'elle génère, fondée sur l'utilisation par la génération actuelle du patrimoine constitué par les générations antérieures et totalement tournée vers la constitution d'un patrimoine destiné aux générations futures, l'Economie Sociale peut conserver la quasi-totalité de ses résultats. Elle n'est pas exposée aux critères traditionnels de rentabilité du capital, mais elle est exposée totalement aux règles de la mondialisation, c'est-à-dire de la nécessité de faire face à la concurrence de pays nouvellement industrialisés, à la banalisation des économies de l'Europe occidentale.

Certes, face à cette situation, elle dispose d'atouts :

- Le premier, c'est d'avoir depuis longtemps une gouvernance plus satisfaisante que celle que l'on constate, en particulier aux Etats-Unis.
- Le second, d'avoir joué depuis longtemps le jeu de la démocratie, et de ce point de vue, elle a une capacité de mobilisation de ses ressources internes beaucoup plus importante que des entreprises classiques qui, trop souvent, sont tournées vers l'enrichissement des seuls responsables.
- Le troisième, de s'être inscrite pleinement dans une logique de développement durable, et de ce point de vue, elle devrait bénéficier d'une assez grande sollicitude de la part des pouvoirs publics. Il n'empêche que dans la compétition internationale, dès lors qu'elle ne dispose pas d'atouts spécifiques, elle souffre.

La mondialisation en effet a, sur l'Economie Sociale, des conséquences importantes. Elle affaiblit les mécanismes institutionnels et réglementaires d'aide aux secteurs économiques. L'OMC qui est une institution supranationale par rapport aux institutions européennes ne connaît pas l'Economie Sociale.

Devant la nécessité de la compétitivité, la nécessité d'une stratégie de survie à court terme conduit à une perte d'identité qui rend nécessaire les fusions, les concentrations avec l'éloignement des centres de décisions qui sont contraires à l'esprit même de l'Economie Sociale.

Les efforts de délocalisation qui ont pu être menés ici ou là pour faire face à la mondialisation ont conduit et conduisent encore à un desserrement des liens avec les membres, du fait de l'élargissement des activités en direction des non-membres, la multiplication des entités de production ou de distribution n'appartenant pas à la zone initiale. Le risque ultime auquel cette situation peut conduire est celui de la démutualisation, c'est-à-dire le risque d'une dérive vers des statuts banalisés.

Cependant, la mondialisation est un défi en même temps qu'un atout formidable pour des organisations parfaitement adaptées à un fonctionnement en réseau qui, avec le développement exponentiel des techniques de l'information et de la communication, deviendra de plus en plus le modèle dominant des formes d'organisation de l'entreprise.

Le déclin des entreprises géantes et l'essor de constellations d'entrepreneurs fédérés ouvrent la voie indiscutablement à un avenir nouveau pour des formules de groupes coopératifs qu'il faut encore inventer.

---

## **LE SECOND DEFI : CELUI DE LA CONCURRENCE**

---

Le droit de la concurrence au niveau européen, le régime des ententes tel qu'il est aujourd'hui appliqué, conduisent la jurisprudence à reconnaître avec difficulté l'existence des réseaux dont nous venons de parler. Ils considèrent que l'existence entre des entreprises d'accords librement consentis pour permettre en particulier à de petites entreprises de continuer d'exister face aux grands groupes sont des règles qui conduisent à des entraves. La bataille actuelle menée au niveau européen se déplace donc du terrain de la concurrence au terrain de la survie économique d'unités décentralisées. C'est un peu le combat des petits contre les gros. Aujourd'hui, les coopératives de commerçants-détaillants sont un des moyens de défense du petit commerce contre les grands groupes intégrés. A cet égard, ils viennent d'obtenir, de la part de la Cour de justice européenne, une autorisation extrêmement importante en matière de politique de prix et de publicité qui permet enfin de mettre en place des politiques d'accords entre entreprises, capables de les mettre en situation de concurrence par rapport aux grands groupes intégrés.

---

## **LE TROISIEME DEFI : CELUI DE LA FISCALITE**

---

Aujourd'hui, la plupart des entreprises de l'Economie Sociale qui opèrent sur un marché concurrentiel sont fiscalisées, et on peut se demander si, au-delà de cette fiscalisation, il n'y a pas le risque de voir remis en cause le statut même du capital de ces entreprises. En effet, un nombre

croissant de coopérateurs commence à s'interroger sur l'existence d'une disparité entre le fait de payer un impôt sur les sociétés qui constitue une véritable distribution de bénéfices à l'égard de l'Etat, et l'impossibilité qui est la leur d'en faire bénéficier leurs adhérents.

Il faut toutefois, sur ce terrain, être d'une extrême prudence car cela peut conduire très loin. En effet, à travers la répartition des bénéfices, c'est la capacité ouverte aux générations actuelles de s'accaparer les résultats accumulés par les générations antérieures. Dans les débats dans l'ensemble des pays sur la question de la fiscalité, cette question de la répartition des réserves antérieures a été généralement mal abordée. Elle ne l'est pas du tout au niveau européen où, aujourd'hui, cette question devrait être posée. Il est probable que, du fait de la montée en puissance du concept de développement durable, les coopératives devraient être capables d'influer sur l'ensemble du système de labellisation et de repérage qui va être mis en place par la Communauté européenne sur la question du développement durable pour mettre en avant certains avantages comparatifs dont dispose naturellement le secteur de l'Economie Sociale.

#### **LE QUATRIEME DEFI : CELUI DU FINANCEMENT**

---

Il est évidemment lié au précédent. Aujourd'hui, les entreprises de l'Economie Sociale affrontées au défi du grand marché européen, lequel se situe à l'intérieur de la compétition internationale liée à la mondialisation, ne peuvent pas trouver sur le marché les capitaux dont elles auraient naturellement besoin pour leur développement. En réalité, une analyse plus fine permet de dire que le seul réel handicap dont souffre l'Economie Sociale est de ne pas disposer de la possibilité de payer en actions la croissance externe à laquelle procède la quasi-totalité des entreprises de l'Economie Sociale. Pour bénéficier de cette possibilité, un certain nombre d'entreprises de l'Economie Sociale sont amenées à prendre le contrôle d'entreprises cotées pour drainer des capitaux et procéder également à des acquisitions de sociétés par échange d'actions pour assurer leur développement.

#### **CONCLUSION**

L'Europe est une chance extraordinaire pour l'Economie Sociale dans la mesure où elle ouvre enfin les frontières au-delà des petites entités nationales qui ont su se constituer autant de niches protectrices.

Si l'Europe n'existait pas et ne se développait pas, l'Economie Sociale aurait connu certes un développement satisfaisant au niveau de chacun des pays, mais ne poserait pas avec autant d'acuité qu'elle le fait aujourd'hui, la question d'un modèle de développement alternatif. L'ouverture du monde, la place que l'Europe veut y tenir, conduit nécessairement, compte tenu de ce qui existe dans le reste du monde et que l'on a pu observer par exemple au Sommet de Porto Alegre, à ce que l'Economie Sociale européenne apparaisse bien comme une force de développement et une force de progrès, alors que, historiquement, elle pourrait apparaître jusqu'à présent, comme une force de défense contre les dégâts du progrès.

Aujourd'hui, le mouvement de l'alter-mondialisation qui se développe à travers les Forums sociaux européens tels que celui qui a eu lieu à Florence en novembre 2002, montre que l'Economie Sociale peut tout à la fois mobiliser les jeunes à la recherche d'un modèle qui ne soit pas fondé sur les seules valeurs de l'argent, les organisations syndicales de salariés qui trouvent une manière d'organiser la sécurité des salariés sur les valeurs qui ne font pas recours aux seules valeurs monétaires, enfin, au niveau des états, parce qu'il s'agit là, indiscutablement, d'un secteur dont l'orientation vers le développement durable est l'allié normal de politiques étatiques qui cherchent, au niveau européen, à faire exister l'Europe face aux grands monstres que sont les Etats-Unis et le continent asiatique sous l'impulsion de la Chine.